



MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAUX

ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAUX-ORON
Lieu-dit ou rue:	Chemin du Genevrey 13 - Grandvaux
Parcelle :	5429
Propriétaire :	BRUNORI Mario
Nature des travaux :	Abattage de deux arbres, avec une compensation
Motifs :	Demande du propriétaire

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit du 28 mars au 17 avril 2018.

La Municipalité

Cully, le 23 mars 2018.